

Mercredi, le 19 septembre 2012

2012-09-19

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mercredi, dix-neuf septembre deux mille douze (19-09-2012) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

Les membres du conseil ont tous renoncé à l'avis de convocation ; il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1° Projet de murale de l'École Notre-Dame-de-Lourdes ;
- 2° Soumission pour pneus usagés ;

PROJET DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LOURDES

201209-163

Il est **RÉSOLU** à l'unanimité des membres

QUE la Municipalité de Saint-Adrien commandite le projet de mural présenté par l'École Notre-Dame de Lourdes pour un montant de 500 \$.

Adoptée

SOUSSION POUR PNEUS USAGÉS

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu seulement une (1) soumission ;

201209-164

Il est résolu à l'unanimité des membres

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission et la Ferme Denlarri au montant de 105 \$ pour les 4 pneus usagés avec roues.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201209-165

Le conseiller Adrien Gagnon propose que l'assemblée soit close.

.....
Maryse Ducharme
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

